

**ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
EN VUE DE TRAVAUX**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAFFIE,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la demande du 21 mai 2026, de l'entreprise MPC, 14 Chemin de la Chasse 31770 COLOMIERS, représentée par M. BEKKAI Abdelkader pour l'implantation de poteaux TELECOM :

ARRETE :

Article 1 :

Pour des raisons de sécurité, à partir **du 27 mai 2026** et pour **90 jours** la circulation sera alternée manuellement, **du village de MONTMIE à la RD 205**. Le stationnement sera interdit et les piétons seront interdits dans l'emprise. La vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 2 :

Conformément à l'article R 411-25 du Code de la Route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation.

Article 3 :

La signalisation réglementaire de chantier conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière à la charge du Maître d'Ouvrage, sera mise en place et entretenue par MPC, 14 Chemin de la Chasse 31770 COLOMIERS, chargée des travaux.

Article 4 :

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute.

Article 5 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BAFFIE par l'autorité administrative ainsi que sur le chantier mobile de l'entreprise MPC, 14 Chemin de la Chasse 31770 COLOMIERS.

Article 7

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ambert,
 - M. Le Maire de BAFFIE
 - M. Abdelkader BEKKAI, Responsable Chantier de MPC, 14 Chemin de la Chasse 31770 COLOMIERS
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé à l'entreprise chargée des travaux.

A BAFFIE,
le 26 mai 2026
Le Maire,
Eric CAMPEAUX

